## Compte rendu du conseil d'école extraordinaire du 29 mars 2016

Le conseil d'école s'est réuni à 17 h à la mairie de Surin.

## <u>Étaient présents</u>:

Mme Mémin, maire de Surin et présidente du SIVOS

Mme Decelle, maire de Chatain

Mme Nouhaud, Mme Bourgoin, Mme Doux, parents d'élèves.

Mme Peignaux, Mme Lhéraud conseillères municipales.

Mme Duquerroir: DDEN

Mme Carolo, Mme Gavallet, Mme Minot: enseignantes du RPI.

## Étaient excusés :

Mme Castel, Inspectrice de l'Éducation Nationale

Mme Bouchet, parent d'élèves.

Le conseil d'école se réunit ce jour exceptionnellement suite au dispositif "vigilance attentats : les bons reflexes" mis en place par l'éducation nationale suite aux attentats du 13 novembre 2015

Lors de ce conseil, un guide de bonnes pratiques fut présenté à tous les partenaires de l'école. Celui-ci permet d'anticiper, de préparer les personnels à une attaque éventuelle terroriste.

La lettre envoyé aux directeurs d'école par le directeur d'académie des services de l'éducation nationale fut lue. Celle-ci relate le fait qu'un avenant au Plan particulier de mise en sureté (PPMS) va être rédigé afin d'inclure les dispositions en cas d'intrusion dans l'école.

Le guide à destination des chefs d'établissement fut présenté sous forme d'un diaporama. Celui-ci permet de mener une réflexion sur les mesures de sécurité à adopter. Il est nécessaire

- de mettre en place un moyen d'alerte spécifique Pour les trois sites du RPI, le signal sera le suivant: 2 signaux sonores dans la trompe à incendie
- Sensibiliser le personnel de l'établissement.
- Bien connaître son environnement quotidien Réfléchir aux cheminements et issues de secours, identifier les lieux de confinement et où se cacher, identifier le mobilier utile pour se barricader, se protéger.
- Développer sa vigilance
- Acquérir et transmettre les réflexes adaptés.

Puis nous avons vu comment réagir en cas d'attaque immédiate: s'échapper ou s'enfermer, alerter, se conformer aux consignes des forces de l'ordre et faciliter l'action des secours.

Après discussion autour des différents points abordés, il est ressorti que certains points évoqués dans le diaporama s'applique difficilement au cas d'école à 1 classe comme les nôtres.

- Le signal d'alerte est-il nécessaire alors qu'il faut fuir ou se cacher en silence ?
- Le mobilier nécessaire pour se barricader, est-il réellement présent et déplaçable?
- La réalisation d'exercice de PPMS seront réalisés sans évoquer le cas de menace terroriste afin de ne pas effrayer les élèves.
- Les enseignantes souhaiteraient un renouvellement de leur formation aux premiers secours pris en charge par l'éducation nationale.

Les membres présents ont souligné l'importance d'un moment d'échange comme celui-ci autour d'actes graves et soulignent que dans une telle situation le bon sens de chacun est préconisé.

L'avenant au PPMS sera transmis à l'inspecteur de circonscription ainsi qu'aux mairies.

Séance close à 18 h 10.

Les directrices d'école.